



Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Secrétariat général
Etat-major spécial coronavirus

Berne, le 17 mai 2021

Campagne de vaccination contre le COVID-19

Infolettre 5 destinée aux cabinets médicaux

Mesdames, Messieurs,

Les doses commandées lors du troisième cycle ont été livrées la semaine passée. Nous vous remercions de votre engagement et vous donnons à présent le feu vert pour passer commande dans le cadre du quatrième cycle : <https://be.impflogistik.ch/>.

Le service de commande en ligne sera ouvert jusqu'au 19 mai 2021. Veuillez indiquer, pour chaque cabinet et dans le cadre d'une seule commande, les flacons destinés à la deuxième injection relevant du deuxième cycle (doses pour 2^{es} injections β) et, en cas de besoin, de nouvelles doses pour des premières injections (1^{res} injections δ).

Attention : les commandes à double ou multiples seront annulées.

Veuillez garder à l'esprit que le volume de votre commande sera peut-être diminué. Nous vous prions dès lors de ne pas convoquer de nouvelles patientes et de nouveaux patients pour de premières injections avant d'avoir reçu le courriel de confirmation jeudi soir.

Sous réserve de livraisons régulières, le calendrier ci-dessous est prévu pour les mois de mai et juin.

Cycle de commandes	Commande des doses du lundi au mercredi	Livraison des doses du mardi au vendredi matin de la semaine suivante (à partir du 2 ^e cycle de commandes)
1 ^{er} cycle de commandes Doses pour la 1 ^{re} injection α	Semaine 13 : 29.03 – 31.03	Semaine 15 : 13.04. – 16.04.
2 ^e cycle de commandes Doses pour la 1 ^{re} injection β	Semaine 16 : 19.04. – 21.04	Semaine 17 : 27.04. – 30.04.
3 ^e cycle de commandes Doses pour la 2 ^e injection α Eventuellement de nouvelles doses pour la 1 ^{re} injection γ	Semaine 18 : 03.05. – 05.05.	Semaine 18 : ve 7 mai : 8 h 00-12 h 30 Semaine 19, Ascension : Ma 11 mai : 8 h 00-12 h 30 ; 13 h 30-17 h 00 Me 12 mai : 8 h 00-12 h 30
4^e cycle de commandes Doses pour la 2 ^e injection β Eventuellement de nouvelles doses pour la 1 ^{re} injection δ	Semaine 20 : 17 - 19 mai 2021	Semaine 21, Pentecôte : Me 26 mai : 8 h 00-12 h 30 ; 13 h 30-17 h 00 Je 27 mai et ve 28 mai : 8 h 00-12 h 30
5 ^e cycle de commandes Doses pour la 2 ^e injection γ Eventuellement de nouvelles doses pour la 1 ^{re} injection ϵ	Semaine 22 : 31.05. – 02.06.	Semaine 23 : 08.06 – 11.06.
6 ^e cycle de commandes Doses pour la 2 ^e injection δ Eventuellement de nouvelles doses pour la 1 ^{re} injection ζ	Semaine 24 : 14.06 – 16.06.	Semaine 25 : 22.06 – 25.06.

La livraison des produits commandés dans le cadre du présent cycle aura lieu après la période de **Pentecôte**, les jours suivants : mercredi 26 mai toute la journée, jeudi 27 et vendredi 28 mai le matin seulement (**aucune livraison mardi 25 mai**). **Nous vous prions d'en tenir compte au moment d'indiquer les jours auxquels il vous est impossible de réceptionner des commandes.**

Nous vous prions en outre de prendre acte de ce qui suit :

- Le vaccin Moderna n'étant autorisé qu'à partir de 18 ans, il ne peut être administré à la patientèle plus jeune qui doit aller en centre de vaccination pour recevoir le produit de Pfizer/BioNTech.
- Ne vaccinez que les personnes en mesure de se présenter la deuxième fois : **en d'autres termes, ne procédez à aucune première injection sur des personnes qui ne sont pas d'emblée certaines de pouvoir se présenter au second rendez-vous. Les deux injections doivent avoir lieu au même endroit.**
- Depuis peu, quelques pharmacies ont la possibilité de vacciner leurs clientes et leurs clients. Conformément à l'ordonnance COVID, les pharmacies ne sont autorisées à le faire que sur des personnes en bonne santé (groupes de vaccination F à N). Partant, un accord écrit de votre cabinet est indispensable concernant vos patientes et patients appartenant aux groupes à risque (groupes A à E et O) qui désireraient se faire vacciner en pharmacie. Veuillez tenir compte du fait que cette responsabilité technique continue de vous incomber.
- Vous serez informé-e-s vendredi 21 mai 2021 quel jour de la semaine suivante vous recevrez votre commande.
- Les kits de vaccination COVID-19 de la pharmacie de l'armée comprennent des seringues de 2 ml et des aiguilles 18 G rouges. Même s'il n'est pas utilisé pour prélever et administrer les vaccins en application de la méthode préconisée par le canton de Berne, ce matériel est très précieux actuellement dans le monde entier et nous vous prions instamment de ne pas le jeter : conservez-le ou remettez-le à d'autres institutions de santé. Nous vous informerons de sa récupération en temps voulu.

Pour que la Direction de la santé soit en mesure de planifier les capacités de vaccination du canton dans la seconde moitié de cette année, il est important pour nous de savoir si vous entendez continuer d'administrer les vaccins à compter du 1^{er} juillet 2021, même au cas où des forfaits de vaccination plus bas seraient adoptés¹. Nous vous prions dès lors de bien vouloir répondre à cette question sous le lien suivant :

<https://de.surveymonkey.com/r/GY7BYDJ>

En espérant que ces indications vous seront utiles et en restant à votre disposition en cas de questions (questions d'ordre général : dispo.vac@be.ch, 031 636 98 27²; questions sur VacMe: application-sls@vacme.ch, 031 511 59 85³), nous vous remercions de votre précieux soutien dans la lutte contre la pandémie et vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.



Gregor Kaczala, docteur en médecine
Responsable de la vaccination contre le COVID-19 pour l'état-major spécial coronavirus

¹ Après une intervention de la Fédération des médecins suisses (FMH), le Conseil fédéral a invité les partenaires contractuels à contrôler – et, le cas échéant, à adapter – les forfaits de vaccination applicables à compter du 1^{er} juillet 2021, ceci notamment en raison du fait que durant la seconde moitié de l'année, les pharmacies bénéficieraient de forfaits plus élevés que les cabinets médicaux. Des discussions sont en cours et, pour l'heure, nul ne sait si les forfaits resteront à l'actuel montant de 16,50 francs ou s'ils connaîtront une augmentation.

² Du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 17 h 00

³ Du lundi au vendredi, de 7h 30 à 19h 00